

Gaston Thorn, Union européenne ou déclin européen: être ou ne pas être (Florence, 24 mai 1984)

Légende: Le 24 mai 1984, Gaston Thorn, président de la Commission européenne, prononce à l'Institut universitaire européen (IUE) de Florence un discours dans lequel il fustige l'enlisement des réformes institutionnelles et fait des propositions pour relancer le processus d'intégration communautaire.

Source: THORN, Gaston. Union européenne ou déclin européen: être ou ne pas être. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 1984. 29 p. (Conférence Jean Monnet, 7). p. 9-29.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2013

URL:

http://www.cvce.eu/obj/gaston_thorn_union_europeenne_ou_declin_europeen_etre_ou_ne_pas_etre_florence_24_mai_1984-fr-187d1b79-0898-4182-8a3b-3e46ab3a2a97.html

Date de dernière mise à jour: 10/12/2013

Union européenne ou déclin européen: être ou ne pas être

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Roy Jenkins, mon prédécesseur, eut le bonheur d'ouvrir ces conférences Jean Monnet par un plaidoyer en faveur de l'union monétaire. C'était en 1977. Il demandait que l'on s'engage de façon irréversible dans la réalisation de l'union monétaire. Pas décisif vers l'Union européenne. Le système monétaire européen fut instauré moins de deux ans plus tard. Personne ne conteste aujourd'hui les services irremplaçables que cette importante réalisation communautaire a rendus, dans un contexte économique international fortement perturbé. Mais l'on est encore bien loin de l'objectif. Le moment est venu de faire en ce domaine de nouveaux progrès. J'y reviendrai.

Malgré ce succès réel mais toujours fragile et incomplet, la construction européenne est de nouveau tombée dans l'ornière. Une ornière profonde, d'où il est très difficile de la tirer puisque le Conseil européen s'attelle pour la quatrième fois consécutive à cette lourde tâche.

Le choix historique auquel les chefs d'État et de gouvernement sont aujourd'hui confrontés est entre «plus d'Europe» en tout, ou au contraire un avenir précaire, dangereux et incertain pour nos économies et nos sociétés.

Ce choix suscite, comme Max Kohnstamm l'avait dit ici même, il y a quelques années, l'angoisse et l'espoir pour tous ceux qui n'ont pas renoncé et restent attachés à une «certaine idée de l'Europe».

Cher ami, je me réjouis de vous voir aujourd'hui parmi nous. Jean Monnet fut à vos yeux le symbole de l'imagination au pouvoir. Soyez assuré que nous n'abandonnerons jamais le projet ambitieux qu'il avait conçu pour l'Europe. Celui d'une union politique à la dimension du continent.

Depuis maintenant plus de dix années, la construction de l'Europe s'est en quelque sorte arrêtée. La conférence de La Haye en décembre 1969 s'était proposée d'achever, avant 1980, l'union économique et monétaire. Elle a été en fait le point de départ d'une période pendant laquelle la Communauté s'est élargie sans être capable de se renforcer.

Du triptyque «achèvement, élargissement, approfondissement», on oublia le dernier terme. Ce fut une grave erreur dont nous payons les conséquences maintenant. Le sommet de Paris, en octobre 1972, ne put aboutir qu'à un long catalogue sans engagement précis. Il ne put dépasser le clivage traditionnel entre les tenants d'un fédéralisme supranational et ceux d'une Europe des États de type confédéral qu'en appelant à la construction d'une «Union européenne», qu'il laissait à l'histoire le soin de définir.

La crise économique internationale qui éclata peu après fut l'occasion non pas de plus de cohérence et de plus de solidarité, mais de réponses divergentes ôtant toute chance d'aboutir aux propositions détaillées préparées entre-temps sur la base du rapport Werner. Il y eut ensuite, je l'ai dit, la création du SME, mais il y eut aussi les concessions budgétaires faites fin 1979 pour répondre aux exigences de la Grande-Bretagne. Il y eut le fameux «mandat du 30 mai 1980», par lequel le Conseil se déchargeait de tous les problèmes sur la Commission, sans accepter ni de réformer la politique agricole commune, ni de restructurer le budget, ni d'accroître les ressources financières plafonnées par le 1% de l'assiette TVA.

Cet engrenage fatal, la Communauté en est prisonnière depuis quatre ans. Jamais sans doute une Commission n'aura fait autant de propositions pour remettre le système communautaire en mesure de jouer un rôle efficace.

Tous les efforts que nous avons faits depuis quatre ans pour répondre au redoutable «mandat du 30 mai» n'ont pas suffi. Les nombreuses propositions que la Commission a présentées pour assainir et relancer la Communauté ont le plus souvent été repoussées ou dénaturées par le Conseil de ministres.

Certes, les tensions internes et externes n'ont pas fait éclater l'édifice, mais notre déception est grande que la

Communauté n'ait pu ni dessiner les options d'avenir, ni même résoudre enfin le lancinant problème des contributions budgétaires.

Les échecs répétés du Conseil européen, les retards, les désaccords, la crise profonde du système communautaire, nous conduisent à nous interroger: *la volonté de poursuivre, au-delà de l'acquis, la construction européenne existe-t-elle encore? Est-elle encore assez forte?*

Je vois au moins trois raisons majeures qui rendent nécessaire une réponse claire à cette question fondamentale:

La *première de ces trois raisons*, c'est que les progrès indispensables - et reconnus comme tels par une large majorité d'États membres - dans les domaines économiques, monétaires, financiers, commerciaux et technologiques sont maintenant retardés ou empêchés parce qu'ils se heurtent à des obstacles qui tiennent, pour une large part, au fait que les gouvernements sont en réalité prisonniers de structures qui restent nationales et d'administrations qui jouent un rôle tentaculaire et défendent jalousement leurs pouvoirs et leurs privilèges.

Il en est ainsi de toute une série de questions sur lesquelles des progrès immédiats peuvent être accomplis, mais qui plus fondamentalement se heurtent à l'insuffisance d'intégration politique.

C'est le cas du marché intérieur. Il restera inachevé tant qu'on ne décidera pas d'adopter des règles communes en matière de protection du consommateur, du milieu naturel et de la santé publique; tant que nos systèmes fiscaux resteront aussi hétérogènes et donc tant que nos politiques budgétaires ne seront pas définies beaucoup plus largement qu'aujourd'hui au niveau communautaire.

C'est le cas de l'union monétaire. Objectif déclaré de la Communauté et qui suppose non seulement la consolidation du système monétaire européen, et le passage à la phase institutionnelle repoussée depuis mars 1981, mais encore une définition commune des politiques monétaires et un système conjoint de finances publiques.

Le même genre de considérations pourraient être faites en ce qui concerne la mise en oeuvre d'une stratégie industrielle cohérente, y compris le développement et l'introduction des nouvelles technologies. Elle suppose des regroupements et coopérations entre firmes européennes que rien jusqu'ici n'induit, ni au niveau juridique, ni au niveau fiscal, ni en ce qui concerne la recherche d'une réelle cohérence des interventions publiques. Elle suppose aussi des choix d'implantation et des choix sectoriels, c'est-à-dire un pouvoir d'arbitrage qui n'existe pas, sinon pour la sidérurgie, un secteur en déclin.

C'est le cas enfin de la maîtrise, par l'Europe, des données de sa sécurité et de sa défense.

On pourrait allonger la liste. A chaque fois l'on se heurte à l'incapacité de traduire concrètement, au niveau du partage des pouvoirs et des compétences, une volonté européenne que l'on affirme par ailleurs. On se heurte également, et cela va de pair, au cloisonnement de la construction européenne, avec d'un côté l'économie et de l'autre les tentatives avortées ou suivies d'effets trop limités en ce qui concerne la défense, la culture, la politique étrangère et l'affirmation d'une identité européenne.

La *seconde raison*, qui rend nécessaire un choix clair sur les finalités politiques, c'est que la Communauté dans son état présent, avec ses règles de fonctionnement, ses procédures de décision et ses moyens budgétaires trop limités, ne paraît plus apte à mobiliser toutes les potentialités de nos sociétés pour faire face aux défis d'une ampleur considérable auxquels elles sont confrontées.

Le système communautaire, malmené et dont on n'a souvent pas respecté les règles, n'a pu s'adapter avec la rapidité nécessaire. Il est maintenant en crise. Pas seulement parce qu'il s'avère incapable depuis des mois de définir un régime financier rénové, mais aussi, et plus encore, parce qu'il s'avère depuis plusieurs années déjà incapable de prendre, en temps utile, les décisions qui seraient nécessaires dans d'autres domaines essentiels.

Faire ce constat n'est pas le condamner et encore moins condamner le traité, qui reste certainement une base irremplaçable. C'est condamner, par contre, les violations continuelles de son esprit et de sa lettre.

En ouvrant «l'ère des mandats», le Conseil européen a cru masquer cette crise. On baptisait succès ce qui n'était en fait que reports d'échéances et renvois de responsabilités.

Aujourd'hui, la gravité de la situation dépasse de beaucoup les échecs successifs d'une pénible négociation sur la répartition des charges budgétaires entre États membres. Elle révèle de profondes divergences de conception sur la construction de l'Europe, sur ses finalités et sur les moyens à utiliser.

La *troisième raison*, qui impose à la Communauté de clarifier son projet politique, tient aux défis auxquels la Communauté et chacun de ses États membres sont confrontés. Ils exigent, car toutes les réponses isolées sont vouées à l'échec, un élargissement des compétences - sinon communautaires - du moins européennes. Je pense là tout particulièrement aux problèmes de défense et de sécurité qui n'ont pas trouvé jusqu'ici de cadre approprié pour que s'organise une plus grande maîtrise des données de notre sécurité collective.

*

L'histoire de la Communauté européenne est celle d'une recherche constante de nouvelles avancées pour contourner des blocages d'ordre politique et/ou pour répondre à de nouveaux défis économiques, internes ou externes. Cette histoire a été portée longtemps par une dynamique profonde. Elle a permis que se concrétise depuis la Communauté du charbon et de l'acier - qui rend tant de services pour une restructuration difficile mais ordonnée de la sidérurgie - l'union douanière, la politique agricole commune, la politique de concurrence, la coopération politique et le système monétaire européen. C'est-à-dire un acquis considérable, qui exige cependant, pour se développer, s'adapter et même pour se maintenir, *une volonté politique permanente*, qu'il faut périodiquement réaffirmer et redéfinir.

Cette volonté politique permet seule de trouver, dans le respect du droit communautaire, les compromis grâce auxquels les inévitables obstacles techniques et les divergences d'intérêt peuvent être surmontés. Elle ne peut être remplacée par une «logique cumulative de l'intégration économique», comme ont pu le croire un temps ceux, même illustres, qui voulaient se contenter de «l'Europe des petits pas».

L'Europe a été faite par des hommes politiques responsables qui ont osé prendre des risques. L'audace des pères fondateurs a ensuite fait place, de plus en plus, à la prudence de ceux qui savent - les experts.

La compétence technique a fini par étouffer, au lieu de la servir, la volonté politique, et progressivement l'Europe s'est enlisée.

Il faut redonner à la volonté politique la place qu'elle a perdue. Elle exige, pour s'affirmer et se concrétiser, des finalités politiques claires, partagées par tous et à partir desquelles les moyens financiers et institutionnels adaptés sont décidés et mobilisés.

Il faut que les responsables politiques du moment saisissent toutes les occasions favorables sans crainte d'aller ni trop loin ni trop vite. Les progrès qu'on aurait pu accomplir mais qu'on n'a pas osé réaliser nous manquent cruellement aujourd'hui.

*

Plusieurs voies sont disponibles pour réaffirmer et concrétiser cette volonté politique. Elles doivent être suivies, simultanément, sans qu'aucune ne soit au départ conditionnée aux résultats des autres:

1) Il faut en priorité trouver rapidement un accord sur un nouveau régime financier de la Communauté, qui soit crédible et équitable.

Cela ne peut vouloir dire se contenter de porter le taux d'appel de la TVA seulement à 1,4%, alors qu'il avait été fixé à 1% il y a près de 15 ans! Une telle décision ôterait toute crédibilité à la relance de la Communauté. La seule poursuite des politiques communes actuelles, avec une politique agricole corrigée mais pas vraiment réformée, et l'arrivée de l'Espagne et du Portugal conduiraient à l'épuisement de ces nouvelles ressources dans deux ou trois ans.

Même pas la durée d'une Commission, avant qu'il ne faille enclencher la lourde mécanique procédurale qui va d'une décision unanime du Conseil à la ratification par les douze parlements nationaux.

Cela ne peut vouloir dire non plus un régime financier soumis à une discipline budgétaire étreinte et auquel deux États membres, parmi les plus importants le Royaume-Uni et la république fédérale d'Allemagne, - limiteraient leur participation sans tenir compte ni des développements ni de la solidarité nécessaires.

A-t-on sérieusement pesé quelles implications politiques aurait une telle évolution? Financer de façon responsable le développement de la Communauté européenne c'est effectivement, comme le chancelier Kohl vient de l'affirmer, investir dans l'Europe et donc dans la liberté. Construire une Europe unie dépasse de loin un exercice de comptabilité budgétaire, visant chaque année à l'équilibre des comptes.

Si l'on est incapable de s'entendre sur un régime financier de longue durée, qu'au moins on réalise un arrangement transitoire qui permette à la Communauté de poursuivre la gestion des affaires courantes et qu'on dise clairement que la relance sera pour une autre fois. On ne devrait pas, dans la Communauté, utiliser la perspective d'une crise financière comme élément de négociation avec ses partenaires. Ce serait, c'est déjà beaucoup trop, un grave retour en arrière par rapport à l'instauration d'une Communauté de droit.

2) Il faut aussi revenir, dans toutes les circonstances, à un respect scrupuleux et constructif des traités et de leur esprit. Le droit de veto est à l'opposé de l'esprit des traités, qui fait du vote majoritaire non seulement une question d'efficacité procédurale, mais aussi un élément moteur irremplaçable de l'intégration européenne.

S'il est parfaitement légitime de ne lancer de nouvelles politiques que sur la base d'un consensus unanime, il faut par contre que leur mise en oeuvre concrète fasse l'objet de véritables décisions prises à la majorité, laissant à la Commission le soin de concevoir et d'exécuter leurs modalités d'application.

Sans ces deux conditions - régime financier acceptable et respect des traités - l'élargissement à l'Espagne et au Portugal, qu'il faut maintenant finir de négocier (on négocie officiellement depuis 1978), ne pourra qu'aggraver la crise dans laquelle nous nous débattons. Les ressources financières, trop limitées, seront rapidement épuisées. Le processus de décision déjà inadapté sera dans la quasi-impossibilité de fonctionner. Ce sera non seulement la fin de la Communauté voulue par les pères fondateurs, mais aussi un coup sérieux porté aux aspirations légitimes des deux pays candidats. Si l'on veut vraiment l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal, il ne faut pas seulement le dire, il faut en prendre les moyens.

3) Il faut, troisième impératif, concrétiser rapidement les efforts et les progrès faits de Stuttgart à Athènes, en ce qui concerne la définition de politiques et actions nouvelles destinées à restaurer la compétitivité industrielle de la Communauté.

Cela signifie progresser immédiatement et aussi loin que possible dans l'état actuel de la Communauté vers l'achèvement du marché intérieur. En matière de normes, d'achats publics, de cadre juridique favorable aux coopérations en groupements d'entreprises, en matière de réduction des formalités aux frontières si coûteuses, si impopulaires et si dommageables pour l'image de marque de la Communauté près de ses propres citoyens.

Cela signifie accroître le rôle de l'Écu, privé et public, et consolider, parce qu'il reste fragile, le système monétaire européen.

Seul grand progrès depuis dix ans, son renforcement est un impératif pour le maintien du marché commun et

de la politique agricole, la sécurité des investissements nécessaires à la reprise économique. On comprend mal aujourd'hui pourquoi certaines monnaies de la Communauté en sont absentes, et notamment la livre sterling. Les faits ont montré que les craintes et les objections du Royaume-Uni étaient mal fondées. Ce serait, au bénéfice du Royaume-Uni et de la Communauté, un signe concret de l'attachement de ce grand pays à la construction d'une Europe plus unie; un signe susceptible d'améliorer de façon non négligeable le climat de doute qui règne actuellement dans les discussions communautaires.

De même l'on comprend mal pourquoi la Bundesbank s'obstine à empêcher les opérateurs allemands, y compris les banques, de s'engager en Écus. Prétendre que c'est impossible à cause de la législation intérieure est un mauvais prétexte.

Dire que l'Écu n'est pas une monnaie, en s'appuyant sur une distinction discutable entre une monnaie et une unité de compte, n'est pas le signe d'une véritable volonté d'aller de l'avant.

Il faut au contraire saisir rapidement les occasions d'un renforcement du SME. Ceci est possible et doit être fait de manière pragmatique en ce qui concerne notamment les règles d'acceptabilité de l'Écu public, ses conditions de rémunération, son utilisation par les banques centrales de la Communauté.

Il faut aussi créer progressivement un véritable marché des capitaux capable de mettre plus directement l'épargne de la Communauté, égale ou supérieure à celle des États-Unis, au service de son développement et notamment du financement de l'innovation et des investissements productifs dans la Communauté.

Dans le domaine des nouvelles technologies, il faut développer, en s'inspirant notamment du programme ESPRIT, des stratégies appropriées à la valorisation du progrès technologique en ce qui concerne les télécommunications et les biotechnologies.

Poursuivre, par ailleurs, résolument, malgré les indéniables difficultés, la politique de coopération avec les pays en voie de développement - politique qui doit conserver son caractère exemplaire et contribuer ainsi davantage encore à la présence effective et durable des pays européens dans le tiers monde.

Enfin, mais ça n'est pas le moins important, achever l'effort - seulement commencé - de réforme et de modernisation de la politique agricole commune. Rendu possible grâce aux découvertes de la science et de la technique, un tel effort est indispensable à la préservation des équilibres sociaux et du patrimoine naturel. Ce que l'on a fait jusqu'ici, c'est-à-dire arrêter de financer des excédents sans débouchés, est loin d'être suffisant.

La plupart de ces actions peuvent être entreprises immédiatement. Peu ou pas onéreuses pour le budget communautaire, elles permettraient de réduire le coût si élevé de la «Non-Europe» et de réaliser des économies d'échelle bénéfiques à l'ensemble de nos productions. Leurs effets augmenteraient notre compétitivité et, donc, notre capacité de créer des emplois sains et durables. Elles permettraient de plus d'inscrire au quotidien des réalisations européennes tangibles pour l'ensemble des citoyens.

Nous devons mettre les citoyens, et particulièrement les jeunes, en mesure de comprendre l'Europe, de s'identifier à elle et de la soutenir. C'est de cette façon que naîtra une nouvelle volonté politique au niveau des gouvernements et des administrations.

Des mesures simples, à fort contenu symbolique, doivent rapidement être prises. L'adoption du passeport européen, c'est bien; la suppression des contrôles aux frontières internes, ce serait mieux.

Dans le même ordre d'idées, pensons un instant à l'impact que pourrait avoir sur l'opinion publique une information écrite et télévisée quotidienne véritablement européenne.

4) Il faut enfin, dernier impératif, ouvrir sans plus attendre une réflexion approfondie et sérieuse sur la poursuite de la construction européenne.

*

Les objectifs économiques traditionnels de la Communauté, rendus plus actuels que jamais par la crise mondiale, ne prendront toute leur signification que s'ils s'intègrent dans une volonté d'action commune pour:

- préserver et développer les valeurs fondamentales communes à tous les peuples d'Europe - démocratie, liberté politique, respect des droits de l'homme - et qui ne s'arrêtent pas aux frontières de la Communauté;
- affirmer l'identité culturelle de l'Europe, sans repli sur soi, à travers l'échange et aussi la maîtrise des moyens techniques de communication, d'information et de formation;
- se préparer à prendre en charge, au sein de l'alliance occidentale, les données de notre sécurité sous toutes ses formes, notamment notre sécurité militaire.

Sans ces dimensions, jamais la Communauté européenne ne se transformera en une communauté de destin. Sans ces dimensions, jamais notre communauté de destin ne se traduira en une identité européenne.

Cette réflexion, fondée sur le fait que la Communauté européenne doit rester une communauté de droit et un ensemble solidaire, ne saurait toutefois ignorer ni l'hétérogénéité des niveaux de développement économique, ni la diversité des situations géopolitiques et des cheminements historiques des pays qui la composent.

L'histoire ne se répète jamais, et ce serait une illusion de vouloir recommencer la conférence de Messine. Rien n'empêche cependant le Conseil européen d'instituer rapidement un petit groupe d'hommes politiques originaires de chaque Etat membre pour élaborer un rapport sur les voies et moyens de poursuivre et d'approfondir la construction européenne. Ce groupe, présidé par une personnalité européenne indépendante, travaillerait à dégager - hors de toute publicité les bases concrètes d'un consensus sur toutes les questions décisives pour l'avenir de l'Europe. Ceci demande temps et méthode. Un Conseil européen ne peut le faire entre le dîner d'ouverture et la conférence de presse du lendemain.

Ce groupe, élargi dès les négociations d'adhésion terminées à des hommes politiques espagnols et portugais, ferait régulièrement rapport au Conseil européen, avec l'objectif de conclure au plus tard au 1^{er} janvier 1986.

Sans engager leurs gouvernements respectifs, ces hommes accompliraient une tâche essentielle pour peu que, s'inspirant en cela des méthodes de leurs prédécesseurs (Spaak, Werner), ils traitent les problèmes à résoudre avec une certaine passion, mais sans polémique, avec conviction et sérieux.

Le point de départ de la réflexion d'un tel groupe devrait consister en un bilan sans complaisance de l'état de la Communauté et de sa capacité à traiter de façon efficace les grands problèmes actuels. Il faudrait également tenir compte des «acquis de la pensée européenne», du rapport Tindemans au projet de traité de l'Union européenne.

Là où des déficiences - ou des besoins nouveaux - apparaîtraient, il conviendrait de rechercher les moyens les plus appropriés, dans le respect de l'esprit des traités, mais sans exclusive. L'on ne pourra éviter de s'interroger - en profondeur - sur des questions aussi difficiles que les trois suivantes qui me paraissent essentielles sans que leur énumération soit exhaustive:

1) Tout d'abord les nouvelles coopérations et leurs modalités

C'est encore pour le moment davantage le domaine des slogans mal définis, que celui des propositions bien construites. L'on ne sait pas très bien ce que recouvrent les expressions souvent employées d'Europe à la carte, à géométrie variable ou à plusieurs vitesses. Disons, sans entrer dans un débat sur la terminologie, qu'une approche «pragmatique et diversifiée» pourrait en effet jouer un rôle utile pour que certaines coopérations s'instaurent et se développent entre certains États membres dans des domaines précis liés, par exemple, aux nouvelles technologies et à leurs applications.

Un rôle utile en attendant mieux, pas une panacée et surtout pas une alternative au dessein d'ensemble des pères fondateurs.

Mais il ne servirait à rien de se voiler la face. Des idées de ce genre gagnent de plus en plus de terrain dans de nombreux milieux fatigués des lenteurs et de l'incapacité de décider de la Communauté. Seulement il faudra être prudent. Il faudra veiller - et ce pourrait être le rôle plus particulier de la Commission - à ce que ces coopérations multiples, éventuellement mises en oeuvre par des organismes spécialisés ou des agences, ne nuisent pas à la cohésion d'ensemble de la Communauté.

Certains voient dans le SME un précédent significatif en faveur d'une telle approche. Je ne les suivrais pas jusque-là, car le SME, tel qu'il existe, est un pas inachevé vers l'union monétaire. C'est pour cela qu'il importe tant que tous les États membres y participent et que tous oeuvrant à le renforcer et à le compléter.

2) Ensuite, la refonte du système décisionnel de la Communauté

L'Europe ne se fera pas si elle n'est pas gouvernée, si son processus décisionnel n'est pas organisé, autour de la Commission, qui a pour cela une vocation particulière et irremplaçable, de telle sorte que les décisions conformes à l'intérêt commun puissent être prises.

Cela ne veut pas dire que des intérêts vitaux justifiés seront sacrifiés. Mais cela veut dire qu'un intérêt vital clairement défini et reconnu comme tel deviendra l'objet d'une solidarité active de la Communauté -pour aider le pays qui éprouve une difficulté réelle - et non pas comme maintenant l'occasion d'un exercice sans contrôle d'un droit de veto.

Cela exigera, par ailleurs, que chaque pays n'envoie à la Commission européenne que des hommes politiques de grande valeur, convaincus et compétents. La Commission, gardienne des traités, véritable «think tank» et promoteur de l'Europe, doit aussi avoir le courage de la décision. Il faudrait aussi qu'un jour son président soit élu.

Cela exigera également que le Parlement exerce enfin un véritable pouvoir législatif sur la base d'un programme autour duquel se sera dégagée une véritable majorité. Comment peut-on à la fois réclamer un Parlement «plus responsable» et lui refuser les moyens de cette responsabilité?

Pourquoi ce Parlement n'aurait-il pas, en outre, voix au chapitre en ce qui concerne la nomination de la Commission?

Cela exigera enfin que le Conseil de ministres, responsable devant le Parlement élu au suffrage universel, perde ses habitudes et ses pratiques de secret devenues beaucoup trop systématiques et qui éloignent tant l'Europe de ceux pour qui on prétend la faire.

3) Enfin, les politiques majeures pour l'avenir de la Communauté que sont la politique étrangère et la maîtrise de sa sécurité

L'objectif d'affirmer une politique étrangère commune peut certes s'appuyer sur les progrès faits depuis dix ans, mais encore trop limités, par la coopération politique. Je pense toutefois qu'il faut s'interroger sur la façon d'aller au-delà de ce qui existe, se demander quelle structure serait la plus appropriée, et quelles devraient être ses relations avec le Conseil européen, les institutions communautaires - et notamment la Commission.

Les progrès à accomplir vers une politique étrangère commune devront s'accompagner - car l'un ne va pas sans l'autre - de progrès équivalents en matière de sécurité militaire.

La réflexion à mener sur l'organisation de notre défense dans un cadre européen devrait partir de deux données de fait incontournables:

- il ne s'agit pas d'imaginer une défense européenne se substituant à l'Alliance atlantique,
- les forces nucléaires nationales dont sont dotés deux États membres ne peuvent en aucune manière - et si peu que ce soit - être soustraites à l'autorité de ces pays.

Mais sur cette base, le champ ouvert à la réflexion commune sur les responsabilités et les moyens propres aux Européens au sein de l'Alliance reste considérable.

Il n'existe pas actuellement, entre le niveau national et celui de l'Alliance atlantique, de cadre adapté à l'analyse et à l'organisation de ces responsabilités et de ces moyens.

Le Parlement européen, reflet des profondes divergences qui traversent l'opinion et les gouvernements des différents États membres sur ces questions, suscite la réticence de certains pays. Ils craignent d'y voir contestées des options pour eux fondamentales.

L'on pense dans ces conditions à ranimer un cadre peu employé jusqu'à présent, celui de l'union de l'Europe occidentale. Sans me prononcer, je pense qu'il serait quand même paradoxal de chercher - à Dix - à définir une politique étrangère commune, tout en limitant à sept États membres la recherche d'une plus grande coopération en matière de défense.

Il est trop tôt pour dire aujourd'hui quelle est la meilleure solution dans toutes ces affaires si importantes pour notre avenir. Mais il est essentiel de réfléchir, dès maintenant, à l'articulation entre l'Europe des traités et les développements d'une coopération politique élargie. Le choix est entre tout réunir sous l'égide d'une seule Communauté, édifier des cercles concentriques ou bien éclater la construction européenne entre plusieurs Communautés.

Il faut, en tout cas, éviter qu'un progrès dans le sens d'une plus grande cohésion politique n'aboutisse paradoxalement à un affaiblissement des institutions communautaires. Est-il vraiment inévitable d'utiliser différents traités et de contribuer ainsi à accroître le cloisonnement de la Communauté?

Sans doute y aura-t-il des distinctions à faire selon la nature des problèmes. Mais, il est d'ores et déjà clair que certaines questions, comme le renouvellement des systèmes d'armes conventionnels, auraient avantage - tant l'imbrication des productions civiles et militaires de haute technologie est forte - à être traitées dans un cadre communautaire ou tout au moins dans un cadre étroitement articulé avec les instances communautaires traitant de politique industrielle. Ce serait, en outre, une occasion pour les États membres d'obtenir une distribution plus équitable des commandes au sein de l'OTAN, que souvent ils réclament.

*

Je ne peux à ce stade, et dans les délais qui me sont impartis, traiter plus avant tous ces thèmes liés à la poursuite de la construction européenne. J'ai voulu préciser certaines choses. Les données essentielles du choix qui maintenant s'impose à nous et que nous ne pouvons plus repousser. Il faut impérativement se mettre en condition d'opérer les choix dont dépend notre avenir commun, et pour cela, je le répète:

- garantir la survie du système communautaire existant aussi longtemps qu'une nouvelle étape n'aura pas été définie d'un commun accord;
- revenir à un respect scrupuleux et constructif des traités et du droit communautaire;
- engager sans plus attendre, et dès que possible à Douze, une réflexion approfondie sur les finalités, les voies et les moyens d'un approfondissement de la construction européenne.

Une telle approche se situe loin de l'Europe des slogans, celle qui mobilise un temps l'opinion et les médias mais ne construit rien de concret ni de durable. Elle ne rejette pas des avancées différenciées, à condition

que la cohésion d'ensemble puisse être maintenue. Elle vise la construction d'une union politique perceptible pour les citoyens d'Europe et dont l'état d'achèvement pourrait ressembler beaucoup au traité de l'Union européenne voté par le Parlement européen, sous l'impulsion d'Altiero Spinelli, et que l'Italie vient, à juste titre, d'accueillir si favorablement.

Il me semble que si maintenant les forces politiques, économiques et sociales, et donc chacun de nous, ne sont pas capables d'imposer une prise en charge collective et responsable des données de notre avenir, l'Europe sera inéluctablement condamnée à perdre la place et le rôle qui doivent être les siens dans le monde. Elle sera incapable de s'insérer pleinement dans la troisième révolution industrielle; elle pèsera de moins en moins sur l'évolution des rapports de force; elle ne participera que de façon limitée à l'œuvre de développement, de paix et de sécurité; elle perdra enfin la confiance, déjà chancelante, de sa propre jeunesse.

Je ne puis me résoudre à croire que le déclin soit préféré à l'union. L'union des pays, des régions et des peuples d'Europe est indispensable. Il faudra, pour la réaliser et la développer, un autre ciment que celui des compromis techniques et des astuces juridiques. Elle ne pourra vivre que si elle plonge ses racines plus profond dans les sociétés européennes. La construction de l'Europe est affaire de compétence, bien sûr, mais plus encore de responsabilité et de conviction. L'enjeu est trop important, il demande la mobilisation de tous.

Certes, rien ne se fait dans la précipitation. L'histoire de l'organisation concrète de l'Europe est encore bien récente comparée à celle millénaire des peuples et de la culture européenne. Mais cela ne saurait nous conduire à renoncer, en attendant des jours meilleurs. L'Europe se construit au jour le jour, mais il est des jours ou des époques où des choix, même difficiles, s'imposent. Refuser ces choix équivaut à accepter des reculs historiques lourds de conséquences. Je crois qu'aujourd'hui la Communauté est placée devant un de ces choix qui déterminent notre histoire.

Qu'on ne vienne pas me dire que nous risquons de brûler les étapes. La progression de la Communauté est tellement lente qu'elle se prononce toujours avec retard quand, par bonheur, elle ne se tait pas. Pensons au temps qu'il a fallu pour lancer le programme ESPRIT, aux difficultés de faire accepter une restructuration ordonnée de la sidérurgie, aux interminables querelles budgétaires... Non, ce qui nous manque, ce n'est certainement pas la capacité de peser les avantages et les inconvénients de telle ou telle mesure; ce sont des hommes d'État mettant toute leur autorité au service de l'Europe, pour que les choix essentiels soient faits sans retard.

Avant de terminer et pour illustrer ce propos, je voudrais livrer à votre méditation quelques phrases écrites, il y a exactement deux siècles, par un citoyen américain las de la domination européenne et qui a contribué à un choix difficile mais historique pour son pays et l'ensemble du monde:

«La supériorité que l'Europe a depuis si longtemps conservée l'a disposée à se regarder comme la Maîtresse de l'Univers Les faits ont trop longtemps appuyé ces arrogantes prétentions des Européens. Que les Américains se lassent enfin d'être les instruments de la grandeur européenne. Que les Treize-États, réunis dans une étroite et indissoluble Union, concourent à la formation d'un grand système qui soit au-dessus du contrôle de toute force ou de toute influence...»

Deux siècles plus tard je crois que, sans changer beaucoup les termes, en évitant seulement toute amertume injustifiée, nous pouvons reprendre à notre compte cette citation d'Alexander Hamilton, l'un des pères fondateurs des États-Unis d'Amérique, et y trouver - c'est mon espoir - les raisons d'un sursaut salutaire.